

Bundesgericht

Bundesstrafgericht

Bundesverwaltungsgericht

Bundespatentgericht

Tribunal fédéral

Tribunal pénal fédéral

Tribunal administratif fédéral

Tribunal fédéral des brevets

Tribunale federale

Tribunale penale federale

Tribunale amministrativo federale

Tribunale federale dei brevetti

Tribunal federal

Tribunal penal federal

Tribunal administratif federal

Tribunal federal da patentas



CH-1000 Lausanne 14

Dossier n° 211.1/023/2020

Lausanne, le 23 mars 2020

Pas d'embargo

Communiqué de presse du Tribunal fédéral

Communiqué de presse commun du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets relatif aux rapports de gestion 2019

Rapports de gestion des tribunaux de la Confédération

Le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets ont publié lundi leurs rapports de gestion pour l'année 2019.

À nouveau, au **Tribunal fédéral**, presque autant d'affaires ont été introduites qu'il y a deux ans, lorsqu'un niveau record avait été atteint. Le nombre d'affaires tranchées est resté à peine en dessous de la valeur record de l'année dernière. La charge de travail de la Cour des affaires pénales du **Tribunal pénal fédéral** s'est maintenue à un niveau élevé; au sein de la Cour des plaintes, les affaires introduites ont augmenté à un nouveau niveau record. Au début de l'année écoulée, la nouvelle Cour d'appel a débuté son activité opérationnelle. Le nombre de nouvelles affaires introduites au **Tribunal administratif fédéral** est resté élevé. Le nombre d'affaires pendantes a encore pu être réduit et la durée moyenne de procédure a baissé. Le nombre d'affaires introduites au **Tribunal fédéral des brevets** a légèrement diminué. Dans la mesure où, simultanément, le nombre d'affaires tranchées a atteint un niveau record, les affaires pendantes ont quasiment été réduites de moitié.

Vous trouverez davantage de détails sur les rapports de gestion dans les communiqués de presse de chacun des tribunaux.

Communiqué de presse du Tribunal fédéral relatif à son rapport de gestion 2019

En 2019, 7884 nouvelles affaires ont été introduites devant le Tribunal fédéral (année précédente: 7798). Le Tribunal fédéral a tranché 7937 cas, ce qui correspond pratiquement au record de l'année précédente (8041). 14,7% des recours ont été admis. Une délibération publique a eu lieu dans 46 procédures (année précédente: 48). 2710 cas (année précédente: 2763) ont été reportés à l'année suivante. La durée moyenne de procédure a légèrement diminué à 140 jours (année précédente: 145). Six juges fédéraux (sur 38) ont quitté leur fonction pour raison d'âge ou ont démissionné en 2019.

Le Tribunal fédéral a été associé aux travaux législatifs concernant la révision de la loi sur le Tribunal fédéral. En décembre, le Conseil des Etats n'est pas entré en matière sur le projet de loi. Cet objet a été renvoyé au Conseil national.

Dans le cadre de la consultation des offices sur la révision du Code de procédure civile (CPC), le Tribunal fédéral a maintenu ses réserves de principe quant au fait qu'à l'avenir les mémoires en anglais devront être admis dans les procédures civiles devant le Tribunal fédéral. Il a également exprimé des réserves d'ordre constitutionnel de laisser, dans le cadre de la révision du CPC, le soin au droit cantonal de déterminer dans quelle mesure l'anglais est admis comme langue de procédure dans les procès civils.

Lors de la préparation de la loi fédérale sur la communication électronique au sein de la justice (*loi e-Justice*), une divergence est apparue entre le Tribunal fédéral et l'Office fédéral de la justice sur la question de savoir qui doit avoir la compétence d'édicter les dispositions d'exécution. Le Tribunal fédéral est d'avis que cette compétence doit lui être dévolue. En octobre 2019, il s'est directement adressé au Conseil fédéral à ce sujet.

Le Tribunal fédéral a décidé d'optimiser sa stratégie du personnel. Un pourcentage de travail à domicile pourrait notamment être accordé aux greffières et greffiers ainsi qu'à d'autres postes qui s'y prêtent. En outre, des mesures devant permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale ont été prises. Le Tribunal s'est récemment associé à une institution de la Ville de Lausanne qui propose des places de crèche. Il a par ailleurs introduit une possibilité de garde à domicile pour les enfants malades.

Dans le domaine informatique, les projets internes au Tribunal fédéral *eDossier* pour la digitalisation complète des dossiers judiciaires du Tribunal fédéral et *GEVER* pour l'introduction du dossier sans papier dans l'administration judiciaire ont progressé de manière significative.

L'utilisation du bâtiment du Tribunal à Lausanne est toujours entravée de façon significative, après la chute de deux plaques de calcaire devant les salles d'audience en février 2018. L'Office fédéral des constructions et de la logistique communiquera sa planification relative à la suppression des faiblesses dans la structure du bâtiment au premier trimestre 2020. Sur la base des connaissances actuelles, les échafaudages dans la partie centrale du Tribunal fédéral vont encore rester en place jusqu'à fin 2020.

La Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) a rendu 275 décisions concernant la Suisse. Six arrêts ont été rendus ; dans cinq cas, la CourEDH a constaté

au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme par la Suisse.

Contact :

Tribunal fédéral, Peter Josi, Adjoint du Secrétaire général et chargé des médias

Tél. 021 318 91 53, Courriel : presse@bger.ch

Communiqué de presse du Tribunal pénal fédéral relatif à son rapport de gestion 2019

La charge de travail de la Cour des affaires pénales est restée élevée tant par rapport à l'année précédente que par rapport à la moyenne des années précédentes; le nombre d'affaires liquidées est plus élevé que celui de l'année précédente.

S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont fortement augmenté par rapport à l'année précédente et représentent un nouveau record.

Le 1^{er} janvier, la Cour d'appel a été en mesure d'entamer immédiatement ses activités grâce aux travaux préparatoires menés dès 2018 dans les domaines de l'administration, de l'informatique, de la logistique et du personnel. S'agissant de la Cour d'appel, il n'existe évidemment aucun point de comparaison avec l'année précédente.

Il est renvoyé au rapport détaillé.

Contact :

Tribunal pénal fédéral, Mascia Gregori Al-Barafi, Secrétaire générale et responsable médias

Tél. 058 480 68 68, Courriel : presse@bstger.ch

Communiqué de presse du Tribunal administratif fédéral relatif à son rapport de gestion 2019

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a liquidé 7157 affaires au cours de l'exercice sous revue. Sur ce nombre, on comptait 6965 dossiers entrants et 5605 affaires reprises de l'année précédente. La durée moyenne de la procédure a reculé de 284 à 264 jours.

Le 1^{er} janvier 2019, Marianne Ryter et Vito Valenti ont repris respectivement la présidence et la vice-présidence du TAF pour la période de fonction 2019/2020. 2019 était aussi la première année de fonction des trois autres membres de la Commission administrative. Sur la même période, le tribunal a accueilli un nouveau juge et enregistré trois départs, étant précisé que, depuis le 1^{er} septembre 2019, les sièges devenus vacants ne peuvent plus être repourvus jusqu'à ce que l'effectif des juges du TAF retombe à 65 postes ETP.

Les changements de jurisprudence intervenus en 2019 ont essentiellement concerné les Cours IV, V et VI en raison de l'entrée en vigueur, au 1^{er} mars, de la nouvelle loi sur l'asile qui prévoit une procédure d'asile accélérée.

À la fin de l'année, après une longue série de consultations intensives, le nouveau système de gestion des ressources « EquiTAF » est entré dans sa phase d'introduction. Basé sur une comparaison de la charge de travail pondérée des cours, le système doit garantir à l'avenir une répartition équitable des ressources.

Autre projet clé du Tribunal administratif fédéral, le projet « DigiTAF » a pour objet de concrétiser la stratégie de numérisation du tribunal. Il se décline en trois sous-projets – Gestion du savoir, Gestion du portfolio des projets et Gestion des processus – qui permettront ces prochaines années d'alléger les processus de travail, de réduire la charge administrative et de raccourcir la durée des procédures.

Contact :

Tribunal administratif fédéral, Katharina Zürcher, Spécialiste en communication

Tél. 058 465 29 86 / 058 465 26 72, Courriel : medien@bvger.admin.ch

Tribunal administratif fédéral, Andreas Notter, Responsable de la communication

Tél. 058 468 60 58 / 079 460 65 53, Courriel : medien@bvger.admin.ch

Communiqué de presse du Tribunal fédéral des brevets relatif à son rapport de gestion 2019

Le Tribunal fédéral des brevets juge en première instance les litiges en matière de brevets sur le territoire suisse. C'est le seul tribunal civil de première instance de la Confédération.

Par rapport à l'année précédente, le nombre total des affaires nouvellement introduites a diminué pour se situer à 21 (année précédente: 29). La diminution concerne les procédures ordinaires, avec 13 nouvelles affaires (année précédente: 22), alors que le nombre des procédures concernant des mesures provisionnelles est resté stable (8 affaires; année précédente: 7).

Sur les 30 procédures ordinaires liquidées, sept ont fait l'objet d'une transaction et quinze ont donné lieu à un jugement. On compte dix procédures concernant des mesures provisionnelles liquidées, dont une par transaction, une devenue sans objet et huit par un jugement. Compte tenu du nombre élevé des affaires liquidées associé à un recul des affaires nouvellement introduites, le nombre des affaires en instance à la fin de l'exercice sous revue a pu être réduit pratiquement de moitié (21 affaires; année précédente: 39).

Dans quatre procédures ordinaires et trois procédures concernant des mesures provisionnelles, les parties ont fait usage de la possibilité légale d'utiliser devant le Tribunal fédéral des brevets, d'un commun accord, l'anglais en lieu et place d'une langue officielle pour leurs soumissions écrites et orales. Manifestement, il y a un besoin considérable de pouvoir mener des litiges en matière de brevets en Suisse en anglais également.

Les recettes ont atteint un niveau record, avec 1 051 936 francs (année précédente: 965 741 francs). Dans la mesure où les dépenses sont restées stables (1 753 918 francs; année précédente: 1 776 342 francs), il en résulte un taux de couverture propre également exceptionnel de 60% (année précédente: 54,4%). Le déficit restant est couvert par les taxes annuelles payées par les titulaires de brevets à l'Institut de la propriété intellectuelle (IPI).

Contact :

Tribunal fédéral des brevets, Mark Schweizer, Président

Tél. 058 465 21 10, Courriel : mark.schweizer@bpatger.ch